

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Au 1^{er} janvier 2025

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
de Midi-Pyrénées

> EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecoreuil	Gratuit (hors coût du fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcoreuil	2,50 € / mois (hors coût opérateur téléphonique) permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes, soit pour information 30,00 € / an
Tenue de compte	5,00 € / par trimestre Soit pour information 20,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
• à débit immédiat : Carte Visa Classic	47,40 € / an
• à débit différé : Carte Visa Classic	47,40 € / an
• à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde systématique	41,00 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 € / retrait (à partir du 3 ^{ème} retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte⁽¹⁾	36,00 € / an⁽²⁾
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
• en agence	3,90 € / virement
• par Internet	Gratuit
Prélèvement	
• frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
• frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € / opération avec un plafond de 80,00 € / mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie au A du I de l'article D.312-1-1 du Code monétaire et financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée sur les 12 mois précédents ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.



Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône «  », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfn.fr/informations-pratiques/glossaires>).

SOMMAIRE

> Extrait standard des tarifs 2025 aux particuliers	02
--------------------------------------------------------------	----

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

> Ouverture, transformation, clôture	04
> Relevés de compte	04
> Tenue de compte	04
> Services en agence	05
> Services bancaires de base	06
> Prestations de base	06

BANQUE À DISTANCE

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> Cartes (cotisation annuelle hors offres groupées de services)	08
> Virements	11
> Prélèvements SEPA / TIPSEPA	12
> Chèques	12
> Autres services	13
> Offres retirées de la commercialisation	13

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

> Les Formules	14
> Offre Satellis Autonomie	17
> Offre Coloc'	17
> OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière)	18
> Offres retirées de la commercialisation	19

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> Commission d'intervention	23
> Opérations particulières	23
> Incidents de paiement	24
> Tarifs et plafonnements spécifiques	25

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

> Découverts et autorisations de découvert	26
> Crédits à la consommation	27
> Crédits immobiliers	27
> Autres crédits	27
> Garanties et autres opérations	28
> Assurance	28

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

> Épargne bancaire	29
> Placements financiers	30

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

> Vous assurer ainsi que vos proches	35
> Assurer vos biens	35
> Vous protéger au quotidien	36
> Assurer votre épargne	36
> Protéger vos moyens de paiements	36
> Offres retirées de la commercialisation	36

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

> Frais de succession	37
> Garanties bancaires émises par la Caisse d'Épargne	37

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> Option internationale	39
> Change manuel	39
> Opérations par carte bancaire	40
> Opérations par chèques	40
> Virements non SEPA	41
> Offres retirées de la commercialisation	42

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES

> Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	43
> Banque à distance	43
> Offre groupée de services	43
> Découverts et crédits	44
> Opérations internationales	44

TARIFICATION ET SERVICES SPÉCIFIQUES DE L'AGENCE ENJOY ...

INFORMATIONS UTILES

> Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	47
> Nos partenaires	47
> Informations complémentaires	48

RÉSOLUDRE UN LITIGE

> Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié	49
> Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	49

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE



> OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture / clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **36,00 €**
- Dénonciation de désignation du responsable du compte joint..... **36,00 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **MA** **Gratuit**

> RELEVÉS DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Bimensuelle (2 relevés par mois)	2,30 € / mois	2,30 € / mois
Autre périodicité (jusqu'à 3 relevés supplémentaires en plus du mensuel gratuit)	1,00 € / relevé	1,00 € / relevé

- Relevé annuel de frais **MA** **Gratuit**

> TENUE DE COMPTE

- Tenue d'un compte **MA** de dépôt⁽¹⁾ **Gratuit** jusqu'à 25 ans **5,00 € / trimestre**
- Tenue et gestion d'un compte de dépôt inactif **Gratuit** jusqu'à 25 ans **30,00 € / an**
dans la limite du solde créditeur du compte⁽²⁾



Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'intérêts et débit par la banque de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance) durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret, comptes à terme et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

- Frais par recherche et / ou modification d'adresse manquante ou erronée
(PND : pli non distribué) **18/25 ans** **Gratuit** **15,00 € / unité**

> SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans votre agence **Gratuit**
 - Dans une autre agence de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées..... **5,00 € / retrait au-delà du 2^{ème} retrait par mois calendaire**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice)..... **4,80 € / unité**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche de document(s) de moins d'un an⁽¹⁾..... **16,80 €**
- Frais de recherche de document(s) de plus d'un an⁽¹⁾..... **32,40 €**
- Frais de recherche complexe..... **Nous consulter**
- Frais de photocopie..... **1,20 € / unité**
- Frais de demande d'historique..... **1,80 € / unité**

AUTRES SERVICES

- Fourniture d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (tous modèles)..... **120,00 € / an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels par ouverture**
- Fourniture d'attestation (hors crédit)..... **18,60 € / unité**



BIC et IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

(1) Dont remise de chèque non créditée et demande de bénéficiaire.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾ **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base, les frais suivants sont **gratuits** : intérêts débiteurs (agios), commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (quel que soit le montant du chèque), frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision et frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (quel que soit le montant du prélèvement).

> PRESTATIONS DE BASE⁽²⁾

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards⁽³⁾**
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards⁽³⁾**
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte **Tarifs standards⁽³⁾**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards⁽³⁾**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte . Ces prestations ne constituent pas une offre groupée.

(2) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
Abonnement à des services de banque à distance (Internet⁽¹⁾, téléphone fixe⁽²⁾, SMS, etc.)
- e-Documents **Gratuit**
Service mettant à disposition des documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Sécur'Pass **Gratuit**
Dispositif d'authentification forte permettant notamment d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance.
- Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)
(fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Épargne dont vous êtes le titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP **Gratuit**
 - Lecteur CAP **Gratuit**
- Coffre-fort numérique⁽³⁾ **Gratuit pendant 3 mois puis 0,42 €/mois**
- Webprotection **Gratuit**
Service de banque à distance pour les représentants des personnes sous mesure de protection.
- Moneypitch⁽⁴⁾ **Gratuit**
Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservés à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule individuelle | 18/25 ans -50% | 12/17 ans -60% **2,50 €/mois⁽⁵⁾**

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance⁽⁶⁾

- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, utilisation frauduleuse **Gratuit**
- Consultation du code confidentiel et données de la carte **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum) **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Mais aussi des fonctionnalités spécialement pour les parents d'enfants mineurs détenteurs d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique.

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(2) 0,15 € TTC par minute, hors surcoût selon opérateur.

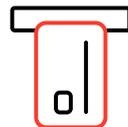
(3) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(4) Service réservé à la clientèle de Banque Privée.

(5) Hors coût opérateur téléphonique.

(6) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance et, dans certains cas, sous réserve d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> CARTES (COTISATION ANNUELLE HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)



Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et des personnes sous mesure de protection.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Noméa.....22,80 € / an
- Carte Equilibra sans code (carte de retrait Caisse d'Epargne).....22,80 € / an
- Carte Nomade.....12,00 € / an

Cartes de paiement

Cotisations annuelles

2^{ème} carte sur compte

-50 %

18/25 ans **-50 %**

	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 Visa Classic	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	 Visa Classic à contrôle de solde systématique⁽¹⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)			145,60 €	47,40 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	338,00 €	215,00 €	145,60 €	47,40 €		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)					41,00 €	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)						41,00 €

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)

Cotisations annuelles

2^{ème} carte sur compte

-50 %

18/25 ans **-50 %**

	 Visa Platinum Izicarte⁽²⁾	 Visa Premier Izicarte⁽²⁾	 Visa Classic Izicarte⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit / crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat)		145,60 €	47,40 €
Fourniture d'une carte de débit / crédit (carte de paiement internationale à débit différé)	215,00 €	145,60 €	47,40 €



À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

(1) Carte uniquement commercialisée pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base (dans le cadre du droit au compte), d'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et les personnes sous mesure de protection.

(2) Izicarte est une carte associée à un crédit renouvelable distribué exclusivement par les Caisses d'Épargne, intermédiaires de crédit, pour le compte de BPCE Financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Selon les cartes

	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte	Visa Classic à contrôle quasi systématique ou systématique
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	Gratuit			
À partir du 3 ^e retrait dans le mois	1,00 €/retrait			

- Cas d'un retrait à un guichet agence d'un autre établissement **6,30 €**
- Service retrait SMS (Cas d'un retrait à un distributeur automatique de billets de la banque sans carte) .. **1,00 € / retrait**
- Service retraits déplacés illimités **1,20 € / mois**
Ce service inclut, pour un prix forfaitaire, les frais de retrait d'espèces en euros, quel que soit le nombre de retraits effectués (cas de retraits en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).

LES AUTRES SERVICES LIÉS AUX CARTES

Services de paiements électroniques

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet, service disponible depuis l'application mobile)⁽²⁾ **18/25 ans -50 %** **1,00 € / mois**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**

Services liés à la carte bancaire

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte **8,88 € / unité**
- Remplacement de carte avant échéance
 - Carte de retrait **10,56 € / unité**
 - Carte de paiement **18,48 € / unité**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement⁽³⁾ **12,48 € / unité**
- Mise à disposition de la carte
 - À l'agence ou à domicile par envoi simple **Gratuit**
 - À domicile, envoi par lettre recommandée **5,90 € + coût d'envoi**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux par un tiers **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **Gratuit**
- Choix du visuel - visuel de collection permanente, de série limitée et visuels régionaux
 - Carte Visa Classic Izicarte, Carte Visa Classic **10,90 €⁽⁴⁾**
 - Carte Visa Premier Izicarte, Carte Visa Premier **Gratuit⁽⁵⁾**

(1) Voir détail espace EEE page 48. Pour les paiements par carte en devises hors euro ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique «Opérations internationales» page 39.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Opération réalisée par l'agence. Gratuit depuis l'espace de banque à distance sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass.

(4) Cotisation due à chaque commande d'un visuel (lors de la souscription et du renouvellement à échéance de la carte ou de son renouvellement avant échéance par exemple suite à la perte ou au vol de la carte).

(5) Gratuité limitée au choix d'un seul visuel de collection ou d'un visuel en série limitée ou d'un visuel régional pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10,90 € au-delà.

> VIREMENTS⁽¹⁾

- Émission d'un virement de compte à compte **Gratuit**
Cas d'un virement occasionnel immédiat vers un compte du client⁽²⁾ dans la même Caisse d'Épargne, au guichet de l'agence, via l'espace client ou aux DAB/GAB de la même Caisse d'Épargne

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA⁽³⁾

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Vers un compte Caisse d'Épargne		
Cas d'un virement SEPA occasionnel (immédiat ou différé)	Gratuit	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Gratuit	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit
Vers un autre établissement bancaire		
Cas d'un virement SEPA occasionnel (immédiat ou différé)	3,90 €	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	3,90 €	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,20 €	Gratuit

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**

AUTRES SERVICES LIÉS AUX VIREMENTS

- Service Wero **Gratuit**
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)..... **16,00 €⁽⁴⁾**
- Frais de traitement d'un dossier sur virement..... **40,00 €**
- Frais par virement urgent en euros⁽⁵⁾..... **15,00 €**
- Cas d'un virement SEPA occasionnel émis à partir d'un Livret⁽²⁾..... **3,90 €⁽⁶⁾**

(1) Virements en euros réalisés dans l'espace EEE (voir détail espace EEE page 48). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 41.

(2) Dans les conditions et limites de la réglementation sur les comptes à vue et comptes sur livrets.

(3) SEPA, voir page 48.

(4) Ces frais s'ajoutent aux frais d'émission du virement.

(5) Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(6) Gratuit si le virement est effectué via internet (Direct Ecureuil) ou l'application mobile.

> PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIPSEPA⁽¹⁾

- Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)..... **Gratuit**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais de révocation d'une (ou plusieurs) échéances de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Frais de recherche sur contestation de prélèvement⁽²⁾ **23,30 € / recherche**
- Retrait de consentement / ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)..... **Gratuit**
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche (créanciers autorisés) avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) **Gratuit**



Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client indique. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne.

Liste Blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que le client désigne à la Caisse d'Épargne. Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) pour chaque mandat désigné à la Caisse d'Épargne.

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

- Paiement de Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIPSEPA)..... **Gratuit**

> CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) compensable en France **Gratuit**
 - date de valeur **J + 1 ouvré⁽³⁾**
(J : date de comptabilisation)
jusqu'à 21 jours calendaires
 - délai d'encaissement ou d'indisponibilité..... **15,00 €⁽⁴⁾**
- Frais d'émission d'un chèque de banque  en agence **15,00 €⁽⁴⁾**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **5,90 € + coût d'envoi**
 - Envoi par courrier simple **Gratuit**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans l'espace SEPA (voir page 48).

(2) Dans les conditions fixées par la réglementation.

(3) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(4) Gratuit dans le cadre du Livret A.



Date de valeur

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 18/25 ans -50% **17,00 € / chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 18/25 ans -50% **26,00 € / chéquier**

> AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **2,64 € / mois**

Ce service inclut, pour un prix forfaitaire, les frais d'émission de chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, mise en place de mandats de prélèvement SEPA, paiement de prélèvements SEPA, recherches simples de documents de moins d'un an, rééditions de code confidentiel.



> OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Fourniture d'une carte de retrait nationale **28,00 € / an**
- Fourniture d'une carte Equilibra avec code
(carte de retrait interbancaire et internationale)..... **22,80 € / an**
- Fourniture d'une carte Tribu réservée aux 12-17 ans **Gratuit**
- Fourniture d'une carte Tribu Cirrus réservée aux 12-17 ans **12,70 € / an**
- Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat) Carte Visa Infinite **338,00 € / an**
- Fourniture d'une carte Teoz⁽¹⁾ (carte associée à un crédit renouvelable) **Gratuit**

(1) Carte de crédit associée à un crédit renouvelable distribué exclusivement par les Caisses d'Épargne, intermédiaires de crédit, pour le compte de BPCE Financement.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES



> LES FORMULES

Les offres INITIAL, CONFORT et OPTIMAL sont proposées en Formule Individuelle (pour 1 compte simple ou joint) ou en Formule Famille (jusqu'à 3 comptes pour le(s) parent(s) ou le couple et jusqu'à 8 comptes pour les enfants âgés de 12 à 28 ans).

L'OFFRE INITIAL EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

<p>Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit</p>	 <p>Visa Classic à contrôle de solde</p>	 <p>Visa Classic⁽¹⁾ ou Visa Classic IZICARTE⁽¹⁾⁽²⁾</p>
<p>Retraits d'espèces inclus</p>	<p>Jusqu'à 3 retraits en euros / mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)</p>	
<p>Autres services inclus dans la cotisation de l'offre groupée</p>	<p>Tenue de compte (compte de dépôt individuel ou joint⁽¹⁾) • Relevé de compte (numérique ou papier) mensuel • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecoreuil • Abonnement au service donnant accès à ses documents bancaires à distance : e-Documents • Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcoreuil • Abonnement à des services d'épargne automatique : EPARFIX, EPARPLUS • Chéquier⁽¹⁾⁽³⁾ • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Autorisation de découvert⁽¹⁾⁽³⁾ (frais de mise en place et de gestion)</p>	
<p>Cotisation à une offre groupée de services⁽⁴⁾</p>	<p>6,70 € / mois et par Formule Individuelle</p>	
<p>Cotisation unique à plusieurs offres groupées de services souscrites par les membres d'une même famille⁽⁵⁾</p>	<p>13,15 € / mois⁽⁶⁾ pour une Formule Famille</p> <ul style="list-style-type: none"> • incluant jusqu'à 3 offres INITIAL avec 4 cartes de débit pour un couple (au maximum 1 compte joint avec 2 cartes et 1 compte individuel avec 1 carte pour chaque membre du couple) • et jusqu'à 8 offres INITIAL (avec 1 carte de débit par compte maximum) souscrites sur le compte individuel de chaque enfant. 	
<p>Tarifs préférentiels</p>	<p>12/28 ans → 1,00 € / mois et par Formule Individuelle. Professionnel⁽⁷⁾ -50% sur la cotisation mensuelle et par Formule (Individuelle ou Famille).</p>	

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(2) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(3) Sous réserve de l'accord de votre Caisse d'Epargne.

(4) La cotisation à l'offre groupée en Formule individuelle inclut la fourniture d'une seule carte de débit. Si fourniture d'une 2^{ème} carte de débit : 50% de la cotisation unitaire de cette 2^{ème} carte est facturée en supplément.

(5) Clients éligibles : les personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum âgés de 12 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt et/ou d'un compte joint. Chacun bénéficie d'une offre INITIAL avec des services adaptés à son âge.

(6) Cotisation forfaitaire prélevée sur le compte de dépôt d'un seul membre de la famille.

(7) Clients éligibles : personnes physiques entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs âgés d'au moins 18 ans, détenteurs d'une offre groupée LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, VITILIS, AGRI CONVERGENCE ou FRANCHISE ET VOUS sur leur compte courant destiné à leur activité professionnelle.

L'OFFRE CONFORT EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde	 Visa Classic⁽²⁾ ou Visa Classic Izicarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier Izicarte⁽²⁾⁽³⁾
Carte de paiement à autorisation quasi systématique	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé

Retraits d'espèces inclus

Tous retraits en euros (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) avec le service retraits déplacés illimités

Autres services inclus dans la cotisation de l'offre groupée

Tenue de compte (compte de dépôt individuel ou joint⁽²⁾) • Relevé de compte (numérique ou papier) mensuel • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil • Abonnement au service donnant accès à ses documents bancaires à distance : e-Documents • Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Abonnement à des services d'épargne automatique : EPARFIX, EPARPLUS • Chéquier⁽²⁾⁽⁴⁾ • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Autorisation de découvert⁽²⁾⁽⁴⁾ (frais de mise en place et de gestion)



Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé • Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur compte⁽⁵⁾.

Cotisation à une offre groupée de services⁽⁶⁾

9,95 € / mois et par Formule Individuelle

15,65 € / mois et par Formule Individuelle

Cotisation unique à plusieurs offres groupées de services souscrites par les membres d'une même famille⁽⁷⁾

15,65 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille

21,20 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille

- incluant jusqu'à 3 offres CONFORT avec 4 cartes de débit pour un couple (au maximum 1 compte joint avec 2 cartes et 1 compte individuel avec 1 carte par personne) ou 1 offre CONFORT avec 1 carte de débit pour un seul parent
- et jusqu'à 8 offres CONFORT (avec 1 carte de débit par compte maximum) souscrites sur le compte individuel de chaque enfant.

Tarifs préférentiels

12/28 ans -50 % sur la cotisation mensuelle et par Formule Individuelle.
Professionnel⁽⁹⁾ -50 % sur la cotisation mensuelle et par Formule (Individuelle ou Famille).

(1) La carte détenue la plus chère détermine la cotisation de l'offre groupée en Formule Individuelle et Famille.

(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(4) Sous réserve de l'accord de votre Caisse d'Epargne.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) La cotisation à l'offre groupée en Formule Individuelle inclut la fourniture d'une seule carte de débit. Si fourniture d'une 2^{ème} carte de débit : 50% de la cotisation unitaire de cette 2^{ème} carte est facturée en supplément.

(7) Clients éligibles : soit les personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum âgés de 12 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt, soit une personne physique majeure capable avec un ou plusieurs de ses enfants (8 enfants maximum âgés de 12 à 28 ans) titulaires chacun d'un compte de dépôt. Chacun bénéficie d'une offre CONFORT avec des services adaptés à son âge.

(8) Cotisation forfaitaire prélevée sur le compte de dépôt d'un seul membre de la famille. Elle inclut la fourniture de 2 cartes Visa Premier. Toute carte Visa Premier supplémentaire (à partir de la 3^{ème}) sera facturée 50% de son prix unitaire.

(9) Clients éligibles : personnes physiques entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs âgés d'au moins 18 ans, détenteurs d'une offre groupée LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, VITILIS, AGRI CONVERGENCE ou FRANCHISE ET VOUS sur leur compte courant destiné à leur activité professionnelle.

L'OFFRE OPTIMAL EST COMPOSÉE DES SERVICES SUIVANTS :

Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit⁽¹⁾

 Visa Classic à contrôle de solde	 Visa Classic⁽²⁾ ou Visa Classic Izicarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Premier⁽²⁾ ou Visa Premier Izicarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Platinum⁽²⁾ ou Visa Platinum Izicarte⁽²⁾⁽³⁾	 Visa Infinite⁽²⁾
Carte de paiement à autorisation quasi systématique	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé		Carte de paiement internationale à débit différé	Carte de paiement internationale à débit différé

Retraits d'espèces inclus

Tous retraits en euros (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) et en devises avec la formule 3 du service option internationale

Autres services inclus dans la cotisation de l'offre groupée

Tenue de compte (compte de dépôt individuel ou joint⁽²⁾) • Relevé de compte (numérique ou papier) mensuel • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil avec l'accès à un téléconseiller par téléphone sur des horaires étendus • Abonnement au service donnant accès à ses documents bancaires à distance : e-Documents • Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Abonnement à des services d'épargne automatique : EPARFIX, EPARPLUS • Chéquier⁽²⁾⁽⁴⁾ • Utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Autorisation de découvert⁽²⁾⁽⁴⁾ (frais de mise en place et de gestion.

+

Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé • Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur compte⁽⁵⁾ • Option Internationale en formule 3 Séjour +

Cotisation à une offre groupée de services⁽⁶⁾

22,25 € / mois et par Formule Individuelle

26,85 € / mois et par Formule Individuelle

37,60 € / mois et par Formule Individuelle

Cotisation unique à plusieurs offres groupées de services souscrites par les membres d'une même famille⁽⁷⁾

30,15 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille

36,55 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille

47,30 € / mois⁽⁸⁾ pour une Formule Famille

- incluant jusqu'à 3 offres OPTIMAL avec 4 cartes de débit pour un couple (au maximum 1 compte joint avec 2 cartes et 1 compte individuel avec 1 carte par personne) ou 1 offre OPTIMAL avec 1 carte de débit pour un seul parent
- et jusqu'à 8 offres OPTIMAL (avec 1 carte de débit par compte maximum) souscrites sur le compte individuel de chaque enfant.

Tarifs préférentiels

12/28 ans **-50%** sur la cotisation mensuelle et par Formule Individuelle.
 Professionnel⁽⁹⁾ **-50%** sur la cotisation mensuelle et par Formule (Individuelle ou Famille).

(1) La carte détenue la plus chère détermine la cotisation de l'offre groupée en Formule Individuelle et Famille.

(2) Service non commercialisé auprès des mineurs.

(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(4) Sous réserve de l'accord de votre Caisse d'Epargne.

(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) La cotisation à l'offre groupée en Formule individuelle inclut la fourniture d'une seule carte de débit. Si fourniture d'une 2^{ème} carte de débit : 50% de la cotisation unitaire de cette 2^{ème} carte est facturée en supplément.

(7) Clients éligibles : soit les personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum âgés de 12 à 28 ans), titulaires chacun d'un compte de dépôt, soit une personne physique majeure capable avec un ou plusieurs de ses enfants (8 enfants maximum âgés de 12 à 28 ans) titulaires chacun d'un compte de dépôt. Chacun bénéficie d'une offre OPTIMAL avec des services adaptés à son âge.

(8) Cotisation forfaitaire prélevée sur le compte de dépôt d'un seul membre de la famille. Elle inclut la fourniture de 2 cartes haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite). Toute carte haut de gamme (Visa Premier, Visa Platinum, Visa Infinite) supplémentaire (à partir de la 3^{ème}) sera facturée 50% de son prix unitaire.

(9) Clients éligibles : personnes physiques entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs âgés d'au moins 18 ans, détenteurs d'une offre groupée LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, VITILIS, AGRI CONVERGENCE ou FRANCHISE ET VOUS sur leur compte courant destiné à leur activité professionnelle.

> OFFRE SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services réservée aux personnes majeures sous mesure de protection.

Des services inclus

Tenue de compte (compte de dépôt individuel)

Relevé de compte (numérique ou papier) mensuel

Offre d'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾)

Service Opposition ⁽¹⁾

Satellis Assurance ⁽¹⁾

Abonnement à des services d'épargne automatique (Eparfix / Eparplus)

Abonnement à des services de banque à distance dédiés au représentant (Webprotexion)

Service chéquier à renouvellement automatique et frais d'envoi du chéquier à l'adresse du représentant

Jusqu'à 3 retraits d'espèces en euros par mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

Avec la fourniture d'une carte de retrait : Carte Equilibra sans code ou Carte Nomea (carte de retrait interbancaire et internationale)

3,00 €/mois

> OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée d'un compte de dépôt joint (jusqu'à 4 titulaires) sans autorisation de découvert ni chéquier.

Des services inclus

Tenue de compte (compte de dépôt joint)

Relevé de compte (numérique ou papier) mensuel

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil

En cas de fourniture de carte de débit : jusqu'à 3 retraits en euros / mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Cotisation à une offre groupée de services Coloc'

Sans carte de débit

1,00 € / mois

Avec fourniture d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique

+ 1,00 € / carte / mois

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

> OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

Des services et avantages inclus	
La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	1,00 € / mois soit 12,00 € / an
La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Visa Classic à contrôle de solde systématique ⁽¹⁾	
Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	
Jusqu'à 3 retraits d'espèces en euros par mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
Quatre émissions de virements SEPA ⁽²⁾ par mois dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	
Deux chèques de banque par mois	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement : Direct Ecureuil	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (niveau du solde) : AlertEcureuil	
La fourniture de relevés d'identités bancaires	
Un changement d'adresse une fois par an	

Des tarifs et plafonnements spécifiques pour les incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte		
Commission d'intervention	4,00 €	Dans la limite globale de 16,50 € / mois
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Frais standard ⁽³⁾	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	Frais standard ⁽³⁾	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Frais standard ⁽³⁾	
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques	Frais standard ⁽³⁾	
Frais par paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire	Frais standard ⁽³⁾	
Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	Frais standard ⁽³⁾	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽⁴⁾ :		
- Frais par rejet	- 50% du montant de l'opération rejetée	
- Avec un plafond de frais de rejet en €	- 6 € / rejet	
- Et un nombre maximum de frais de rejet facturés	- 3 frais de rejet / mois	
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	Frais standard ⁽³⁾	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	Frais standard ⁽³⁾	
Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte	Frais standard ⁽³⁾	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	Frais standard ⁽³⁾	

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément de la cotisation à l'offre groupée.

(2) Hors virement SEPA instantané.

(3) Voir pages 23 à 25.

(4) Concerne les frais de rejet pour défaut de provision des prélèvements SEPA, TIPSEPA, téléchèques et prélèvements liés à une échéance de prêt.



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ À PARTIR DE 18 ANS

Bouquet liberté (à partir de 18 ans)					
Fourniture d'une carte de débit ou débit/crédit ⁽¹⁾					
	Visa Classic à contrôle de solde	Visa Classic ou Visa Classic Izicarte ⁽²⁾	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte ⁽²⁾	Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte ⁽²⁾	Visa Infinite
	Carte de paiement à autorisation systématique ou quasi-systématique	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé		Carte de paiement internationale à débit différé	Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé
Retraits d'espèces inclus ⁽³⁾	Jusqu'à 3 retraits en euros / mois		Jusqu'à 5 retraits en euros / mois	Tous retraits en euros	
Autres services inclus dans la cotisation de l'offre	Tenue de compte (compte de dépôt individuel ou joint) • Relevé de compte (numérique ou papier) mensuel • Offre d'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte ⁽⁴⁾ formule Individuelle ou formule Famille ^{(5) (6)} • Autorisation de découvert ⁽⁷⁾ (frais de mise en place et de gestion) • Abonnement à des services de banque à distance (Direct Ecureuil) • Abonnement à des services d'épargne automatique (Eparfix/Eparplus) • Chéquier ⁽⁷⁾ • Libre Service Ecureuil.				
Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)	10,30 €	17,50 €	22,80 €	34,60 €	
Tarif préférentiel pour les jeunes ⁽⁸⁾	18/21 ans -75%		22/25 ans -50%		
Avantages couples, familles et offres supplémentaires					
La carte Visa Classic ou Visa Classic Izicarte souscrite par votre conjoint ⁽⁹⁾ hors offre groupée	1,00 € / mois				
La carte Visa Premier ou Visa Premier Izicarte souscrite par votre conjoint ⁽⁹⁾ hors offre groupée	50 % de réduction sur la cotisation carte				
La 2 ^{ème} carte souscrite dans un Bouquet Liberté ou à l'unité	50 % de réduction sur la cotisation carte				

(1) La carte détenue la plus chère détermine la cotisation mensuelle de l'offre Bouquet Liberté.

(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement.

(3) Cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(5) Pour les Bouquets Liberté souscrits avec une Assurance sur Compte Famille, une facturation complémentaire de 11,40 € / an soit + 0,95 € / mois est appliquée sur la cotisation du Bouquet Liberté.

(6) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux-se, concubin-e, ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(7) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(8) Réduction sur la cotisation comprenant la carte et les services essentiels (hors services complémentaires). Les avantages tarifaires ne sont pas cumulables entre eux, le plus avantageux s'applique automatiquement.

(9) Ces avantages sont subordonnés à l'ouverture d'un nouveau compte par le conjoint du titulaire du Bouquet Liberté, défini comme l'époux-se, concubin-e ou la personne liée par un PACS.



SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ À PARTIR DE 18 ANS

Remise en fonction du nombre de services souscrits payants (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10 % de remise sur son prix à l'unité ⁽¹⁾	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité ⁽¹⁾
Services « du quotidien »		
TARIF MENSUEL À L'UNITÉ		
Service Retraits déplacés illimités		1,20 €
Service Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans)		1,02 €
Service Option Internationale - Formule 1 : Voyage		4,00 € 12/28 ans Gratuit
Service Option Internationale - Formule 2 : Séjour		16,00 € 12/28 ans Gratuit
Service Opérations courantes illimitées		2,64 €
Service franchise d'agios (franchise d'agios de 10 € / trimestre ⁽²⁾)		1,90 €
Service Coffre-fort numérique (les 3 premiers mois gratuits)		0,42 € 18/25 ans Gratuit
Service AlertEcreuil - Formule Individuelle		2,50 € 12/25 ans Gratuit
Service e-Carte		1,00 € 18/21 ans - 75 % ⁽¹⁾ 22/25 ans - 50 % ⁽¹⁾
Services « assurances » ⁽³⁾		
		18/21 ans - 75 % ⁽¹⁾ 22/25 ans - 50 % ⁽¹⁾
TARIF ANNUEL ⁽⁴⁾		
Protection Juridique souscrite avant le 24/03/2014		Nous consulter
Protection Juridique souscrite à compter du 24/03/2014 et jusqu'au 20/11/2021		Nous consulter
Protection Juridique souscrite à compter du 21/11/2021		Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1 ou Formule 2		Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1 ou Formule 2		Nous consulter
Assurance sur Epargne souscrite à compter du 22/11/2010		24,00 € ⁽⁵⁾

(1) Les avantages tarifaires ne sont pas cumulables entre eux, le plus avantageux s'appliquera automatiquement.

(2) En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les intérêts débiteurs en sus restent dus.

(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Tarifs en vigueur à la date de rédaction de la brochure (01/09/2024). La 1^{ère} mensualité intègre les taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.

(5) Cotisation annuelle à laquelle s'ajoutent des frais de gestion annuels de 3 €.



SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ DE 12 À 17 ANS

Pendant la minorité, des restrictions s'appliquent au fonctionnement du compte et aux services disponibles. À partir de 18 ans révolus, le client, tout en conservant son Bouquet Liberté, pourra accéder sur demande aux services proposés aux personnes majeures. La cotisation afférente à cette tranche d'âge lui sera automatiquement appliquée (cf. Bouquet Liberté à partir de 18 ans).

Bouquet liberté (de 12 à 17 ans)		
Fourniture d'une carte de débit	 Visa Classic à contrôle de solde	 Visa Classic⁽¹⁾
	Carte de paiement à autorisation systématique ou quasi-systématique	Carte de paiement internationale à débit immédiat
Retraits d'espèces inclus ⁽²⁾	Jusqu'à 3 retraits en euros / mois	
Autres services inclus dans la cotisation de l'offre	Tenue de compte (compte de dépôt individuel) • Relevé de compte (numérique ou papier) mensuel • Offre d'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte ⁽³⁾ formule Individuelle) • Abonnement à des services de banque à distance (Direct Ecureuil) • Abonnement à des services d'épargne automatique (Eparfix/Eparplus) • Libre Service Ecureuil.	
Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)	1,00 € jusqu'à 18 ans	

SERVICES COMPLÉMENTAIRES DU BOUQUET LIBERTÉ DE 12 À 17 ANS À TARIF PRÉFÉRENTIEL

Service Retraits déplacés illimités	Gratuit jusqu'à 18 ans⁽⁴⁾
Service Retraits déplacés à l'international	Gratuit jusqu'à 18 ans⁽⁴⁾
Service Option Internationale - Formule 1	Gratuit jusqu'à 28 ans⁽⁴⁾
Service Option Internationale - Formule 2	Gratuit jusqu'à 28 ans⁽⁴⁾
Service AlertEcureuil - Formule Individuelle	Gratuit jusqu'à 25 ans⁽⁴⁾

(1) La souscription d'une Carte Visa Classic à débit immédiat n'est pas autorisée avant 16 ans. En outre, la souscription de cette carte est soumise à conditions et subordonnée à l'acceptation de votre Caisse d'Épargne.

(2) Cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Ces services seront facturés automatiquement à compter du mois suivant le 18^{ème}, 25^{ème} ou 28^{ème} anniversaire, aux tarifs en vigueur à cette date.



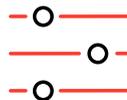
OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle) en fonction de la carte de débit ou débit/crédit fournie

18/25 ans **-50 %**

	 Visa Classic à contrôle de solde	 Visa Classic ou Visa Classic Izicarte⁽¹⁾ (débit immédiat ou différé)	 Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽¹⁾ (débit immédiat ou différé)	 Visa Infinite (débit immédiat ou différé)
Satellis Intégral	-	-	19,75 €	36,70 €
Satellis Essentiel	11,20 €	12,00 €	-	-
Satellis 16-17	1,00 €	-	-	-
Solution 16-17	1,00 €	1,00 €	-	-
Futeo (18-25 ans)	-	1,00 €	-	-

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération..... **8,00 € avec un plafond de 80,00 € par mois**



Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).



À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (pages 18 et 25). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient de la gratuité d'un certain nombre de frais précisés pages 6 et 25.

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾  **10 % du montant dû au trésor public⁽²⁾**
- Frais par saisie-attribution⁽¹⁾  / Frais par saisie conservatoire⁽¹⁾ **100,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé  **13,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (relance) **18,00 €**
- Frais de lettre de relance pour autres motifs⁽³⁾ **15,00 €**



À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

(2) Dans la limite d'un plafond défini par décret.

(3) Hors incident de fonctionnement ou incident de paiement sur un compte ou un crédit et à l'exclusion de toute procédure de recouvrement amiable.

> INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision  (maximum 1 par jour)..... **11,50 €⁽¹⁾**
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision 
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 €..... **22,00 € / rejet⁽²⁾**
 - Chèque supérieur à 50,00 €..... **42,00 € / rejet⁽²⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations.



Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... **10,00 €**
- Frais par paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire..... **23,00 €**

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement⁽³⁾

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour)..... **11,50 €⁽⁴⁾**
 - Frais de rejet de prélèvement  pour défaut de provision
 - Prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **12,00 € / rejet⁽²⁾**
- Frais dans la limite d'un plafond de 30 opérations par mois.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision..... **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**



Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte **10,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **40,80 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ce montant n'intègre pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(3) Concerne les frais de rejet pour défaut de provision des prélèvements SEPA, TIPSEPA, téléchèques et prélèvements liés à une échéance de prêt. Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(4) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

> TARIFS ET PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- **Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base**, les frais suivants sont **gratuits** : intérêts débiteurs (agios), commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (quelque soit le montant du chèque), frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision et frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (quelque soit le montant du prélèvement).
- **Pour les clients détenteurs de l'OCF** : ils bénéficient de tarifs spécifiques ainsi que d'un plafonnement global sur les frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte, détaillés dans la rubrique dédiée à l'offre OCF (page 18).
- **Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à OCF** : ils bénéficient d'un **plafonnement** des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Plafonnement global d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte

Commission d'intervention	Frais standards dans la limite de 25,00 € / mois Ou 16,50 € / mois pour les clients mineurs
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction bancaire d'émettre des chèques	
Frais par paiement d'un chèque pendant la période d'interdiction bancaire	
Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision	
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



> DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs..... **4,00 € / trimestre**



À SAVOIR

Non compris dans le TAEG , le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels. Il ne s'applique pas si le service Franchise d'agios ou le service Exonération des intérêts débiteurs a été souscrit.

Exemple à titre indicatif : si vous utilisez votre autorisation de découvert, à hauteur de 1 000,00 € pendant 30 jours consécutifs, au taux nominal annuel de 18,90 %, avec des frais de gestion annuels de 17 €, le TAEG⁽²⁾ ressort à 22,24 %. Le Taux Annuel Effectif Global réel dépend de l'utilisation qui est faite de l'autorisation de découvert, il est indiqué dans le relevé de compte à l'issue de chaque période de calcul d'agios.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- Autorisation de découvert permanente⁽³⁾..... **Taux personnalisé⁽⁴⁾⁽⁵⁾**
 - Frais de mise en place et de gestion annuels  - **50%**..... **17,00 €**
- Autorisation de découvert ponctuelle..... **Taux personnalisé⁽⁴⁾⁽⁵⁾**
 - Frais de mise en place..... **17,00 €**

DÉCOUVERT

- Découvert non autorisé..... **Taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur⁽⁵⁾**

AUTRES SERVICES

- Service franchise d'agios de 10 € d'intérêts débiteurs par trimestre..... **1,90 € / mois**
(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios  à concurrence du montant de la franchise défini)
- Service exonération des intérêts débiteurs
(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 €..... **3,50 € / mois**
 - Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 €..... **6,60 € / mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.

(2) Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

(3) Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit revenir créditeur entre chaque période.

(4) Taux nominal annuel des intérêts débiteurs jusqu'à 18,90 % à compter du 01/01/2025.

(5) Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France, pour la catégorie «crédits de trésorerie», et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr.

> CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz
- Izicarte

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des crédits octroyés par BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires.



À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %**
 - Minimum..... **90,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt pour avancer, Crédit 1^{er} Véhicule, Crédit 1 000 € 0 %
 - Frais de dossier **18/28 ans** **Gratuit**

AUTRES

- Location avec Option d'Achat⁽²⁾ **Nous consulter**

> CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾

PRÊTS IMMOBILIERS

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %⁽⁴⁾**
 - Minimum..... **500,00 €**

> AUTRES CRÉDITS⁽⁵⁾

CRÉDITS OBJETS DIVERS

- Frais de dossier (en % du montant emprunté)..... **1,00 %**
 - Minimum..... **300,00 €**

(1) Accessibles à partir de 18 ans, sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne ou du prêteur (si différents) et après expiration du délai légal de rétractation.

(2) Produit de BPCE LEASE.

(3) Accessibles à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivant du Code de la Consommation (crédit immobilier) par votre Caisse d'Épargne. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(4) Plafonné à 500,00 € dans le cadre d'un Prêt à l'Accession Sociale et gratuit pour les prêts à taux zéro.

(5) Accessibles à partir de 18 ans, sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.

> GARANTIES ET AUTRES OPÉRATIONS⁽¹⁾⁽²⁾

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie		
- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
- Caution de personne physique	Gratuit	Gratuit
- Nantissement de compte ou de créance interne ⁽³⁾	Gratuit	-
- Nantissement de compte ou de créance externe ⁽⁴⁾	210,00 € / acte	-
- Nantissement de parts de SCI, SCPI	520,00 € / acte	-
- Autres garanties	Nous consulter	-
• Frais de mainlevée de garantie	90,00 € / unité	-

AUTRES OPÉRATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Information annuelle aux cautions (par an, par caution, par prêt)	Gratuit	Gratuit
• Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif		
- Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	30,00 € / unité	Gratuit
- Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	Gratuit	Gratuit
• Réédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	30,00 € / unité	-
• Frais de recherche de documents relatifs au contrat de crédit	32,00 € / unité	-
• Attestations diverses sur crédit en cours	21,00 € / unité	-
• Modifications simples de contrat de crédit :		
- Changement du jour de prélèvement	50,00 € / unité	-
- Mise en place d'un report d'échéances	110,00 € / unité	-
- Autres modifications simples	110,00 € / unité	-
• Modifications complexes de contrat de crédit :		
- Réaménagement	Nous consulter	-
- Autres modifications complexes (notamment désolidarisation, modification de garantie, transfert de prêt)	250,00 € / financement	-
• Ouverture d'un dossier de sinistre assurance emprunteurs	28,00 € / unité	-
• Lettre d'information sur incident de paiement	13,00 € / unité	-

> ASSURANCE

- Assurance Emprunteur⁽⁵⁾..... **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁶⁾.

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.

(2) Hors cas de défaillance de l'emprunteur.

(3) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(4) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire

(5) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(6) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

OUVERTURE, CLOTURE, TENUE ET GESTION DE COMPTE

- Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ou compte-titres ordinaires (CTO) **Gratuit**
- Ouverture Plan Epargne en Actions (PEA)
ou Plan Epargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**
- Tenue et gestion d'un compte d'épargne inactif⁽¹⁾⁽²⁾ **18/25 ans** **Gratuit** **30,00 €**
- Tenue et gestion de portefeuille (CTO, PEA, PEA-PME) inactif **18/25 ans** ⁽²⁾ **Droits de garde⁽³⁾**

TRANSFERT

- Transfert CEL / PEL / PEP vers une autre banque **100,00 €**
- Transfert PEA / PEA-PME vers une autre banque **Dans la limite d'un plafond de 150,00 €**
 - Titres cotés **15,00 € / ligne**
 - Titres non cotés **50,00 € / ligne**
- Transfert compte-titres ordinaire vers une autre banque
 - Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation des titres **0,10 % / ligne**
 - Avec un minimum de perception **115,00 € / transfert**
- Transfert vers une autre Caisse d'Epargne **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Remboursement bons d'épargne et de capitalisation Caisse d'Epargne⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Remboursement bons d'épargne et de capitalisation hors Caisse d'Epargne⁽⁵⁾ **152,40 €**
+ 1,00 % du capital
- Opposition bons d'épargne **15,30 € / dossier**

> ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS (HORS COMPTE DE DÉPÔT)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Annuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité (relevés supplémentaires en plus de l'annuel gratuit)	1,00 € / relevé	1,00 € / relevé

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix, Écureuil Plus etc) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Bons d'épargne et de capitalisation émis par une Caisse d'Epargne.

(5) Bons d'épargne et de capitalisation non émis par une Caisse d'Epargne.

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE ÉPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'ÉPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **Gratuit**
- Retrait avec accréditif⁽¹⁾ **Gratuit**
- Retrait sans accréditif⁽¹⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) **4,50 €**



Accréditif

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

AUTRES SERVICES

- Eparfix, Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **12,00 € / an**

> PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)



À SAVOIR

Remise de 25% sur les droits de garde par portefeuille supplémentaire détenu par le même titulaire à partir du 2^{ème} portefeuille (inclus).



Droits de Garde / Frais de tenue de compte

Les Droits de Garde/Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés en fonction de la composition de votre portefeuille et sa valorisation arrêtées au 31 décembre de l'année précédente.

Droits de Garde / Frais de tenue de compte

	Commission proportionnelle (appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)	Forfait -25 ans -50%
Parts sociales de SLE	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Portefeuille composé exclusivement de valeurs Groupe ⁽¹⁾	Gratuit	Gratuit	32,15 € / an
Portefeuille composé exclusivement d'autres valeurs ⁽²⁾	0,29 % 44,38 € minimum -25 ans -50% 335,00 € maximum -25 ans -50%	+ 5,16 € / ligne -25 ans -50%	-
Portefeuille mixte	0,29 %⁽³⁾ 44,38 € minimum -25 ans -50% 335,00 € maximum -25 ans -50%	+ 5,16 € / ligne⁽³⁾ -25 ans -50%	
Portefeuille sans valeur inscrite	-	-	22,63 € / an

Ordres de bourse (achat ou vente ou comptant)



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

Valeurs cotées sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

Ordre exécuté	Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,39 %	1,15 %	1,50 %
Minimum de perception par transaction	7,68 €	14,50 €	17,50 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Valeurs cotées hors Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 € / unité
+ Commission proportionnelle (sur le montant de la transaction déduction faite des frais de courtage) Avec un minimum de perception par ordre donné Et un maximum de perception par ordre donné	0,50 % 46,80 € 232,56 €
+ Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

(1) Les valeurs Groupe sont constituées des valeurs émises par le groupe BPCE dont fait partie la Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.), fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.

(2) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe définies au (1).

(3) Commissions appliquées sur toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe définies au (1).

Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

OPC cotés sur Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
OPC commercialisés par le Groupe BPCE : Commission de souscription, de rachat, frais de gestion	Nous consulter
OPC commercialisés par d'autres établissements : Commission de souscription ⁽²⁾ Commission de rachat ⁽²⁾	32,00 € / unité Offert
OPC cotés hors Euronext (Paris-Amsterdam-Bruxelles)	
Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 € / unité
+ Commission proportionnelle sur le montant de la transaction Avec un minimum de perception par ordre donné Et un maximum de perception par ordre donné	0,50 % 46,80 € 232,56 €

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PEA PME

Droits de Garde / Frais de tenue de compte



À SAVOIR

Les Droits de Garde / Frais de tenue de compte correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre portefeuille (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titre...). Les Droits de Garde sont prélevés en début d'année civile et calculés en fonction de la composition de votre portefeuille et sa valorisation arrêtées au 31 décembre de l'année précédente.

	Commission proportionnelle (appliquée sur la valeur des titres le 31 décembre)	Commission fixe par ligne (en supplément de la commission proportionnelle)		Plafond de perception -25 ans -50%
		Titres cotés -25 ans -50%	Titres non-côtés -25 ans -50%	
Parts sociales de SLE	Gratuit	Gratuit		-
Valeurs Groupe ⁽³⁾	0,29 %	+ 5,00 € / ligne	+ 25,00 € / ligne	Dans la limite de 31,68 € / an
Autres valeurs ⁽⁴⁾	0,29 %	+ 5,00 € / ligne	+ 25,00 € / ligne	Dans la limite de 468,32 € / an
Toutes valeurs confondues				500,00 €⁽⁵⁾ / an maximum

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

(2) Ces commissions s'ajoutent aux commissions et frais facturés par l'établissement qui commercialise l'OPC.

(3) Valeurs émises par le Groupe BPCE dont fait partie la Caisse d'Épargne (emprunts BPCE, etc.), fonds et OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.

(4) Toutes les valeurs inscrites en portefeuille à l'exclusion des parts sociales de SLE et des valeurs Groupe définies au (3).

(5) Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des droits de garde est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Autres Valeurs).

Ordres de bourse (achat ou vente ou comptant)

Valeurs cotées sur Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Ordre exécuté	par Internet	par téléphone	en agence
Commission proportionnelle sur le montant de la transaction			
- pour un ordre inférieur ou égal à 1 500,00 €	0,50 %	1,20 %	1,20 %
- pour un ordre supérieur à 1 500,00 €	0,39 %	1,20 %	1,20 %

Valeurs cotées hors Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Commission et frais divers	Nous consulter		
----------------------------	----------------	--	--

Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC)

OPC cotés sur Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Ordre exécuté	par Internet	par téléphone	en agence
OPC commercialisés par le Groupe BPCE : commission de souscription, de rachat, frais de gestion	Nous consulter		
OPC commercialisés par d'autres établissements :			
- Commission de souscription ⁽¹⁾	0,50 %	1,20 %	1,20 %
- Dans la limite d'un plafond de	32,00 € / unité	32,00 € / unité	32,00 € / unité
- Commission de rachat ⁽¹⁾	Offert	Offert	Offert

OPC cotés hors Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Commission et frais divers	Nous consulter		
----------------------------	----------------	--	--

Opérations sur titres non cotés

- Frais d'ouverture et/ou gestion de dossier (opérations sur titre, détachement du dividende, etc.)..... **Inclus dans les Droits de Garde**
- Frais de transaction
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction..... **1,20 %**
 - Dans la limite d'un plafond de..... **185,00 € / opération**

PARTS SOCIALES DE SOCIÉTÉS LOCALES D'ÉPARGNE

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

AUTRES OPÉRATIONS

- Édition et envoi de l'Imprimé fiscal unique..... **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé fiscal unique **18,60 €**

(1) Ces commissions s'ajoutent aux commissions et frais facturés par l'établissement qui commercialise l'OPC.

AUTRES SERVICES

- Offre Bourse Esprit Écureuil

Forfait Trois services :

- Abonnement, Assurance moins-values⁽¹⁾, Prise de bénéfices..... **12,00 € / an**

Services à l'unité :

- Abonnement..... **Gratuit**

- Assurance moins-values⁽¹⁾ **7,00 € / an⁽²⁾**

- Prise de bénéfices..... **10,00 € / an**

- Direct Ecureuil Service Bourse..... **Gratuit**

SERVICES DE GESTION PRIVÉE

- Bilan patrimonial..... **Gratuit**

- Service de gestion de portefeuille sous mandat..... **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions. Vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'information ou les conditions générales du contrat. N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Les tarifs indiqués ci-après sont ceux en vigueur au 01/09/2024, date de rédaction du présent document.

La Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro n° 07019431. L'immatriculation peut être contrôlée sur www.orias.fr.

> VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

• Garanties Santé⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

• Garantie des Accidents de la Vie⁽¹⁾ **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

• SECUR' Obsèques⁽²⁾ **Nous consulter**

• SECUR' Famille 2⁽³⁾ **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

• Assistance Vie⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle.

• SECUR' Urgence⁽⁵⁾ **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

• Start' Expat⁽⁶⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale.

> ASSURER VOS BIENS

• Assurance Auto⁽¹⁾ **Nous consulter**

• Assurance 2 Roues⁽¹⁾ **Nous consulter**

• Assurance Habitation⁽¹⁾ **Nous consulter**

• Télésurveillance⁽⁷⁾ **Nous consulter**

• Sécur'Média⁽¹⁾

Contrat unique pour assurer la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.

Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : la plupart des appareils multimédia portables.

- Sécur'Média Individuelle Formule 1 ou Formule 2 **Nous consulter**

- Sécur'Média Famille Formule 1 ou Formule 2 **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.

(4) Ecuireuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.

(5) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Association de Services des Français de l'Étranger a confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.

(7) Prestation assurée par VERISURE.

> VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique⁽¹⁾ **Nous consulter**
Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous accompagne en cas de litige.
- Sérélia Téléassistance⁽²⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

> ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Epargne⁽¹⁾ **Nous consulter**
En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Épargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

> PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- Assurance sur Compte⁽¹⁾ (Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement) Contrat destiné à vous indemniser des pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, de clés, carte, vol ou destruction de papiers officiels ainsi que perte ou vol des moyens de paiement.
 - Formule individuelle **Nous consulter**
 - Formule Famille⁽³⁾ **Nous consulter**



OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALIZATION

• Assurance Mobile ⁽¹⁾	32,59 € / an
Avec mensualisation de la prime 35,60 € / mois	
• Protection juridique ⁽¹⁾ - offre souscrite jusqu'au 20/11/2021	Nous consulter
• Protection juridique ⁽¹⁾ - offre souscrite avant le 24/03/2014	Nous consulter
• Assurance sur épargne ⁽¹⁾ - offre souscrite avant le 22/11/2010	24,00 € / an
• SECUR' Famille ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Garantie Urgence ⁽⁵⁾	Nous consulter
• Ecoreuil Solution Obsèques ⁽⁶⁾	Nous consulter
• Assurance Moyens de Paiement ⁽¹⁾	18,30 € / an⁽⁷⁾
• Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA ⁽¹⁾	13,20 € / an
• Service Opposition ⁽¹⁾	22,00 € / an⁽⁷⁾
• Satellis Assurance ⁽¹⁾	15,70 € / an⁽⁷⁾
• Prévoyance du Locataire ⁽⁶⁾	Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Sérélia est une marque de la société Séréna, groupe IMA.

(3) Cette formule est réservée au souscripteur, son conjoint, non divorcé ni séparé de corps (époux-se, concubin-e ou personne liée par un PACS) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

(4) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance), Entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Ecoreuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.

(7) Tarifs en vigueur au 01/09/2024. La 1^{ère} mensualité intègre les taxes éventuelles.

(8) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



> FRAIS DE SUCCESSION

Les frais de succession sont calculés sur les avoirs du client, valorisés à hauteur de 100% de ses comptes individuels et de 50% de ses comptes joints, à l'exclusion des contrats d'assurance vie⁽¹⁾. Le taux de commission dépend de la typologie et du nombre de produits, services et divers engagements détenus par le client au jour de son décès, pour tenir compte de la complexité de traitement du dossier.

FRAIS DE SUCCESSION

Commission proportionnelle appliquée sur tous les avoirs du client (hors assurance vie⁽¹⁾)

Produits détenus par le défunt au jour du décès : assurance-vie et non vie, contrat de capitalisation, crédits et concours divers (caution, compte débiteur), compte-titre, PEA, PEL (non échu), compte professionnel, coffres, coffre-fort numérique.		
	Aucun ou un seul	1,00 % du montant des avoirs Min : 70,00 € Max : 350,00 €
	Au moins deux	1,50 % du montant des avoirs Min : 150,00 € Max : 780,00 €



À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier,
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

> GARANTIES BANCAIRES ÉMISES PAR LA CAISSE D'ÉPARGNE

CAUTIONS BANCAIRES

- Caution émise en garantie d'un bail d'habitation
 - Frais de mise en place **18/25 ans Gratuit** 50,00 € / unité
 - Frais de gestion annuels 1 % du montant de la caution
 - Avec un minimum de perception **18/25 ans -50%** 50,00 € / an
- Caution émise en garantie d'une garantie d'actif/passif
 - Frais de mise en place 252,50 € / unité
 - Frais de gestion annuels 1,50 % du montant de la caution
 - Avec un minimum de perception 80,00 € / an
- Autres cautions émises
 - Frais de mise en place 50,00 € / unité
 - Frais de gestion annuels 1,50 % du montant de la caution
 - Avec un minimum de perception 80,00 € / an

(1) Les contrats d'assurance vie sont pris en charge dans le cadre de la succession mais n'entrent pas dans l'assiette de calcul des frais de succession.

GARANTIES AUTONOMES (NOTAMMENT GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE)

- Frais de mise en place
 - Garantie émise en garantie d'une garantie d'actif/passif **252,50 € / unité**
 - Autres garanties émises
 - Montant de la garantie ≤ 100 000 € **100,00 € / unité**
 - Montant de la garantie > 100 000 € **150,00 € / unité**
- Frais de gestion annuels **2 % du montant de la caution**
Avec un minimum de perception **100,00 € / an**

AUTRES FRAIS

- Frais de prise de garantie
 - Nantissement de comptes internes⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Caution de personne physique **Gratuit**
 - Nantissement de comptes externes⁽²⁾ **210,00 € / acte**
 - Autres garanties **Nous consulter**
- Frais divers **50,00 € / unité**
(notamment modification, annulation, réédition d'acte, avenant, mainlevée)
- Frais de dénonciation par la Caisse d'Épargne **50,00 € / unité**
+ frais réels

(1) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(2) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> OPTION INTERNATIONALE⁽²⁾

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Exonération des frais de retraits d'espèces par carte ⁽³⁾	Tous retraits en euros	Jusqu'à 3 retraits en devises / mois	Tous retraits en euros	Jusqu'à 4 retraits en devises / mois	Tous retraits en euros et en devises	
Exonération des frais de paiement par carte ⁽³⁾	- (4)	Jusqu'à 10 paiements par carte en devises / mois	- (4)	Tous paiements en devises	- (4)	Tous paiements en devises
Exonération des frais de virements SEPA ⁽³⁾	- (5)		- (5)		- (5)	
Exonération des frais de virements non SEPA ⁽³⁾	-		Jusqu'à 1 virement non SEPA / mois ⁽⁶⁾		Jusqu'à 1 virement non SEPA / mois ⁽⁶⁾	
Cotisation	4,00 € / mois 12/28 ans Gratuit		16,00 € / mois 12/28 ans Gratuit		18,00 € / mois 12/28 ans Gratuit	
Durée d'engagement minimum	1 mois		2 mois		2 mois	

> CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES⁽⁷⁾ **Nous consulter**



À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 48).

(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Conditions valables pour les opérations effectuées sur le compte à partir duquel le service Option Internationale est souscrit, quelque soit le nombre de cartes Visa rattachées à ce compte.

(3) En dehors de la zone euro, la banque étrangère intervenant dans l'opération peut facturer des frais non compris dans les formules d'Option internationale.

(4) Les paiements par carte en euros dans la zone euro sont gratuits.

(5) Les virements SEPA occasionnels (frais d'émission ou réception) sont gratuits depuis votre espace personnel de banque à distance.

(6) Exonération des frais d'émission ou réception d'un virement non SEPA. Les frais de commission de change et les frais du correspondant étranger ne sont pas compris dans les formules d'Option internationale.

(7) Sous réserve de disponibilité des fonds.

> OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾



À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽²⁾ d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	2,80 %	2,80 %
Commission fixe	3,90 € / retrait	6,90 € / retrait

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER

- Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en euro dans la zone euro **Gratuit**
- Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en devises
 - Commission proportionnelle **2,80 %**
 - + Commission fixe **0,30 € / paiement**
 - Maximum de perception **6,90 €**

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- Par chèque de banque
 - Commission de service par chèque émis **24,00 €**
- Par remise d'une de vos formules de chèque en euros **Frais d'émission d'un virement non SEPA**

FRAIS ADDITIONNELS⁽³⁾

- Commission de change⁽⁴⁾ **0,05 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **15,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **250,00 €**
- Frais du correspondant étranger **0,15 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **22,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **165,00 €**
- Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération **Frais réels**
- Frais d'incident sur chèque étranger **35,00 € / unité**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 48).

(2) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

(3) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais facturés en cas de paiement par chèque à l'étranger ou en cas de remise de chèque payable à l'étranger.

(4) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

> VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽¹⁾

Vers l'EEE (Espace Économique Européen)

- En euros
 - Frais par virement émis **3,90 €**
- En devises
 - Frais par virement émis
 - ≤ 50 000 euros **22,00 €**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **45,00 €**
 - > 150 000 euros **90,00 €**

Vers le reste du monde

- En euros ou en devises
 - Frais par virement émis
 - ≤ 50 000 euros **22,00 €**
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros **45,00 €**
 - > 150 000 euros **90,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Depuis l'EEE (Espace Économique Européen)

- En euros
 - Frais par virement reçu **Gratuit**
- En devises
 - Frais par virement reçu **16,00 €**

Depuis le reste du monde

- Frais par virement reçu en euros ou en devises **16,00 €**

FRAIS ADDITIONNELS⁽²⁾

- Commission de change⁽³⁾ **0,05 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **15,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **250,00 €**
- Frais du correspondant étranger **0,15 % du montant**
 - Avec un minimum de perception **22,00 €**
 - Et avec un maximum de perception **165,00 €**
- Frais de la banque étrangère intervenant dans l'opération **Frais réels**
- Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet **16,00 €**

(Coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)

(1) Réalisé au guichet de l'agence.

(2) Ces frais, lorsqu'ils sont dus, s'ajoutent aux frais d'émission et / ou de réception des virements non SEPA. Ils se cumulent entre eux le cas échéant.

(3) Commission perçue à l'occasion de chaque opération en devise.

DIVERS

- Tenue de compte en devises **36,60 € / an**
- Frais de télécopie
 - Vers la France **3,75 € / unité**
 - Vers l'Europe **7,40 € / unité**
 - Vers le reste du monde **9,55 € / unité**
- Frais de traitement d'un dossier sur opération(s) internationale(s)
 - Dossier simple **40,00 €**
 - Dossier complexe **Nous consulter**



À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

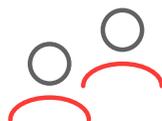


OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans).. **1,02 € / mois**

Tous retraits d'espèces en euro (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) + 12 retraits en devises par mois calendaire ⁽¹⁾

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES



Ce chapitre reprend certains des offres et services de la présente brochure, dédiés aux jeunes ou comportant des avantages tarifaires pour les jeunes. Pour plus de précisions, consultez les chapitres correspondants.

> OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE (cf page 4)

- Tenue de compte de dépôt **Gratuit** jusqu'à 25 ans
- Tenue et gestion d'un compte de dépôt inactif **Gratuit** jusqu'à 25 ans

> BANQUE À DISTANCE (cf page 7)

- AlertEcoreuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle 12/17 ans → **1,00 € / mois**
 - 18/25 ans → **1,25 € / mois**

> OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE⁽¹⁾ (cf pages 14 à 16)

Jeunes de 12 à 17 ans inclus

	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique
Offre INITIAL	1,00 € / mois
Offre CONFORT	4,97 € / mois
Offre OPTIMAL	11,12 € / mois

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	 Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique	 Visa Classic ou Visa Classic Izicarte⁽²⁾ (Débit immédiat ou Débit différé)	 Visa Premier ou Visa Premier Izicarte⁽²⁾ (Débit immédiat ou Débit différé)	 Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte⁽²⁾ (Débit différé)	 Visa Infinite (Débit différé)
Offre INITIAL	1,00 € / mois	1,00 € / mois			
Offre CONFORT	4,97 € / mois	4,97 € / mois	7,82 € / mois		
Offre OPTIMAL	11,12 € / mois	11,12 € / mois	11,12 € / mois	13,42 € / mois	18,80 € / mois

FORMULE FAMILLE⁽¹⁾ (cf pages 14 à 16)

Les offres groupées de services, Initial, Confort et Optimal peuvent être souscrites dans le cadre d'une Formule Famille. Le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation forfaitaire, permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 12 à 28 ans inclus, de bénéficier, chacun, de sa propre offre groupée avec des services adaptés à son âge (compte de dépôt, carte bancaire, banque à distance, etc.)

(1) Les offres présentées ici sont détaillées pages 14 à 16. Le prix en euros correspond à la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services avec la fourniture d'une seule carte de débit ou débit/crédit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé ou à autorisation quasi-systématique ou à autorisation systématique).

(2) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement.

(3) Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas commercialisés auprès des mineurs.

OFFRE COLOC⁽¹⁾ (cf page 17)

- Cotisation à une offre groupée de services Coloc' (compte de dépôt joint, jusqu'à titulaires)
 - Sans carte de débit **1,00 € / mois**
 - Avec fourniture d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique
..... **+ 1,00 € / carte / mois**

> DÉCOUVERTS ET CRÉDITS⁽²⁾

- Autorisation de découvert permanente⁽³⁾ (cf page 26)
 - Frais de mise en place et de gestion annuels **18/25 ans → 8,50 €**
- Prêt personnel⁽⁴⁾ (cf page 27)
 - Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
Frais de dossier **Gratuit**
 - Prêt pour avancer, Crédit 1^{er} Véhicule, Crédit 1 000 € 0%
Frais de dossier **18/28 ans Gratuit**
- Caution bancaire de la Caisse d'Épargne en garantie d'un bail d'habitation (cf page 37)
 - Frais de mise en place **18/25 ans Gratuit**
 - Frais de gestion annuels **1 % du montant de la caution**
 - Avec un minimum de perception **18/25 ans → 25,00 € / an**

> OPÉRATIONS INTERNATIONALES

- Service Option Internationale⁽⁵⁾ (cf page 39) **12/28 ans Gratuit**
 - Formule 1 « voyage » : inclut les frais de retrait d'espèces par carte - jusqu'à 3 retraits en devises par mois - et les frais de paiements par carte - jusqu'à 10 paiements en devises par mois.
 - Formule 2 « séjour » : inclut les frais de retrait d'espèces par carte - jusqu'à 4 retraits en devises par mois - les frais de paiements par carte (toutes devises) et les frais d'émission/réception d'un virement non SEPA par mois.
 - Formule 3 « séjour + » : inclut les frais de retrait d'espèces par carte (toutes devises), les frais de paiements par carte (toutes devises) et les frais d'émission/réception d'un virement non SEPA par mois.

(1) L'offre Coloc' est détaillée à la page 17. Les services chèquiers et découvert autorisé ne sont pas commercialisés dans l'offre Coloc'.

(2) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Épargne.

(3) Voir exemple de TAEG en page 26. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.

(4) Sous réserve d'acceptation du prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(5) Le service Option Internationale est détaillé page 39. Réservé aux clients détenteurs d'une carte Visa. En dehors de la zone euro, la banque étrangère intervenant dans l'opération peut facturer des frais non compris dans les formules d'Option Internationale. De même, la commission de change et les frais de correspondant étranger ne sont pas compris dans la cotisation des formules d'Option Internationale.

TARIFICATION ET SERVICES SPECIFIQUES À L'AGENCE ENJOY



Les dispositions figurant dans ce chapitre complètent et/ou modifient celles des chapitres précédents lorsqu'elles y font référence. Elles prévalent sur toutes dispositions contraires qui pourraient être contenues dans les chapitres précédents.

> OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TENUE DE COMPTE

- Fourniture d'un relevé d'identité bancaire (IBAN - BIC)⁽¹⁾ **5,00 € / unité**

> VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Cotisation cartes

- Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) :
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique **41,00 € / an**

Retraits d'espèces

- Retrait d'espèces **1,00 € / retrait à partir du 3^{ème} retrait / mois**
(cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

VIREMENTS⁽²⁾

Émission d'un virement SEPA vers un autre établissement bancaire

	Par téléphone	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Cas d'un virement SEPA occasionnel (immédiat ou différé)	5,00 € / virement	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	5,00 € / virement	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	5,00 € / mise en place	Gratuit
Frais par virement permanent	1,20 € / virement	Gratuit

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.

(2) Virements en euros réalisés dans l'espace EEE (voir détail espace EEE page 48). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 41.

> OFFRE GROUPEE DE SERVICES

ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel.

L'offre ENJOY comprend les services suivants :

La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique) : carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique

La tenue de compte de dépôt (compte de dépôt individuel)

L'abonnement au service donnant accès à ses documents bancaires à distance : e-Documents

L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Direct Ecureuil

Chéquier (sur demande et sous réserve d'acceptation)

Libre-Service Ecureuil (Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et bornes libres-service Caisse d'Epargne)

Jusqu'à 3 retraits d'espèces en euros par mois (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL) et au dispositif d'authentification forte SECUR' Pass

L'abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS : AlertEcureuil en formule individuelle

Le service Retrait SMS (cas de retrait d'espèces à un distributeur automatique de la Caisse d'Epargne sans carte)

Les prestations suivantes liées à la carte de débit : l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne, la réédition/réactivation du code confidentiel, les frais d'opposition (blocage) de la carte, le remplacement de la carte avant échéance, les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).

**2,00 €/mois
soit 24,00 €/an**

INFORMATIONS UTILES



> POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45⁽¹⁾⁽²⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39⁽¹⁾

Pour toute perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52⁽¹⁾

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

> NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 € - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Siège social : Promenade Cœur de Ville 92130 Issy-Les-Moulineaux - 341 737 062 RCS Nanterre. Entreprise régie par le Code des assurances.

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du Général de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS Nanterre 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L.612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. »

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

SERENA

Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 1 236 209 € – 118 avenue de Paris - CS 89139 – 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 197 856 880 €. RCS Paris n° 493 455 042. Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.

> INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Espace EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOLUDRE UN LITIGE



> VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence / e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au service relations client.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE
Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées Service Relations Clientèle 10, avenue Maxwell - BP22306 31023 Toulouse Cedex 1	www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ (région Midi-Pyrénées) rubrique « Numéros utiles »	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas dépasser deux mois à compter de la date d'envoi de votre réclamation.

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur** auprès de la Fédération Bancaire Française pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.lemediateur.fbf.fr ⁽¹⁾	Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française CS 151 75422 PARIS Cedex 09

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

- **Le médiateur de la Fédération Bancaire Française ou le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers, hors assurance-vie (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique «Saisir le médiateur» ⁽¹⁾</p> 	<p>Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02</p>

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>www.mediation-assurance.org⁽¹⁾</p>	<p>La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</p>

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller.



Scannez le QR Code pour consulter les tarifs directement
sur le site internet de la Caisse d'Épargne⁽¹⁾.



(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance, au capital de 640 000 000 euros, dont le siège social est situé 10, avenue Maxwell à Toulouse 31100, Immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro 383 354 594. Intermédiaire d'assurance, Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07019431, carte professionnelle transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3101 2018 000 037 168, Garantie Financière 110 000 euros. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).
Crédit photos : AdobeStock.

